

L'impact économique de l'immigration en Belgique

[Home](#) > [La Banque nationale](#) > [La Banque nationale](#) > [Communiqués de presse](#) > ...

04 novembre 2020 14:00

La présente étude a pour but de dresser un aperçu de l'incidence économique de l'immigration en Belgique, en établissant une distinction entre les immigrés de la première génération et ceux de la deuxième ainsi qu'entre les immigrés d'origine européenne et ceux d'origine extra-européenne. Cette étude se concentre sur l'aspect économique de l'immigration. Une évaluation plus globale doit également prendre en compte d'autres considérations telles que les droits humains ou les lois internationales, notamment en ce qui concerne le droit à la protection et l'accueil des réfugiés.

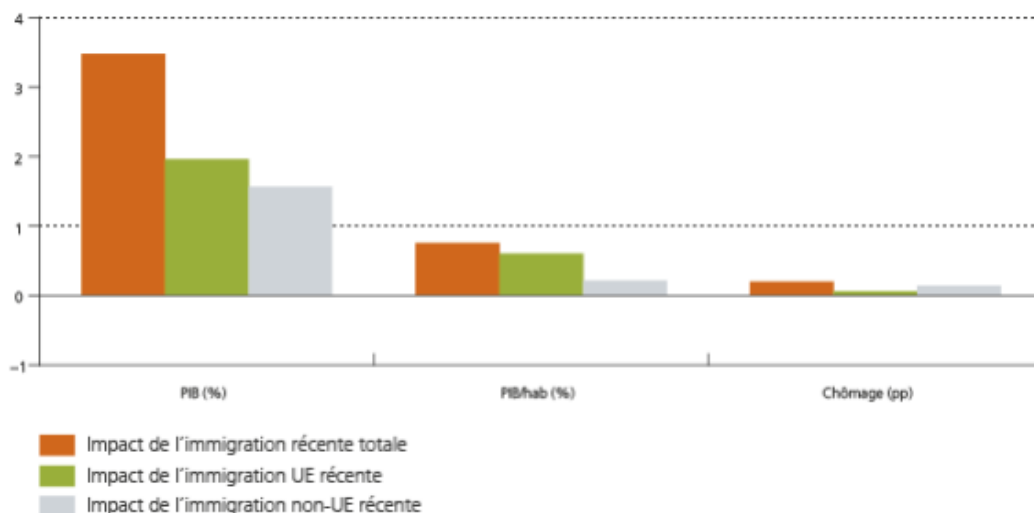
D'après les données de la BCSS^[1], en 2016, la population belge totale se composait de 69,8 % de natifs (nés en Belgique de parents également nés en Belgique), de 16,5 % d'immigrés de la première génération et de 13,7 % d'immigrés de la deuxième génération.

L'analyse de l'incidence de l'immigration sur les finances publiques montre que la contribution nette aux finances publiques d'une personne en âge de travailler à un certain moment dans le temps, dépend de sa position sur le marché du travail : elle est positive si la personne est en emploi et négative si elle est sans emploi. La structure d'âge des populations étudiées joue aussi un rôle prépondérant. La contribution nette aux finances publiques des immigrés de première génération est en moyenne inférieure à celle des natifs. Les différences sur le plan des contributions peuvent être attribuées dans une large mesure aux écarts en matière de transferts payés par les individus : les immigrés paient comparativement moins de taxes et de cotisations sociales. Ce constat est une conséquence directe des différences entre les taux d'emploi des groupes. Cependant, le niveau plus faible des salaires moyens des travailleurs nés hors des frontières belges joue également un rôle. Sur base de données pour 2016, la contribution nette aux finances publiques des enfants des immigrés de première génération (la deuxième génération) est en moyenne supérieure à celle des natifs, principalement en raison de leur structure d'âge jeune. Augmenter le taux d'emploi des immigrés (et de leurs enfants) est essentiel pour accroître leur contribution aux finances publiques.

Toutefois, la Belgique compte parmi les plus mauvais élèves de l'UE sur le plan de l'intégration des immigrés sur le marché du travail. En 2019, 61 % d'entre eux étaient en emploi, soit près de 12 points de pourcentage de moins que pour les natifs. Les caractéristiques personnelles n'expliquent que 18 % de cet écart. La deuxième génération présente une intégration au marché du travail plus favorable et une grande partie de l'écart par rapport aux natifs peut être expliquée (46 %), les opportunités en matière d'éducation semblant constituer leur principal désavantage. Le canal de migration n'est pas sans incidence sur les perspectives sur le marché du travail. Les personnes qui immigrèrent dans le cadre du regroupement familial ou de la protection internationale ont 30 points de pourcentage de chance en moins que les travailleurs migrants de trouver un emploi. L'acquisition de la nationalité, la reconnaissance des diplômes et des compétences, la maîtrise de la (des) langue(s) du pays d'accueil et la discrimination sont autant de facteurs qui influencent nettement l'intégration des immigrés. Les mauvais résultats obtenus par la Belgique dans ce domaine s'expliquent non seulement par le niveau d'éducation des immigrés mais aussi par les rigidités caractérisant le marché du travail belge, sans compter le fait que peu de politiques mises en place sont conçues spécifiquement pour aider les immigrés à trouver un emploi.

[1] Cette base de données inclut toutes les personnes présentes dans le Registre national, de sorte que les immigrés sans permis de séjour ainsi que les demandeurs d'asile, les travailleurs détachés, les immigrés temporaires ou saisonniers ne sont pas repris dans l'analyse.

Effets agrégés de l'immigration récente (pourcentages ou points de pourcentage)



Source: calculs BNB.

Un modèle théorique, calibré pour la Belgique, montre que sur les cinq dernières années, les flux migratoires ont exercé une incidence positive sur le PIB, le faisant grimper de 3,5 %. L'effet est positif tant pour les flux d'immigrés d'origine européenne que pour ceux d'origine extra-européenne, avec un accroissement de 2 % pour les premiers et de 1,5 % pour les seconds. Par ailleurs, aucun effet néfaste de l'immigration n'a été constaté pour les natifs en ce qui concerne les salaires, le chômage, la participation, le revenu net ou encore le bien-être. Les immigrés déjà établis, qui sont plus facilement substituables aux nouveaux arrivants, courent plus de risques de pâtir de la situation, un constat qui est appuyé par la littérature économique sur le sujet. L'effet positif au niveau agrégé dépend de l'intégration des immigrés sur le marché du travail. Un plus haut taux d'emploi sera dès lors associé à une plus grande augmentation du PIB et du PIB par habitant.

Liens et documents utiles

The economic impact of immigration in Belgium

Synthèse

Revue économique de novembre 2020 - édition spéciale